

## Le programme et les candidats IFPPC

### PRÉAMBULE

Les élections des nouveaux membres du CNAJMJ pour le mandat 2016-2019 se dérouleront du 19 novembre au 8 décembre par scrutin de liste.

L'IFPPC a mis en place une procédure conformément à la modification des statuts approuvée en assemblée générale, visant à assurer une totale transparence auprès des membres de l'Institut quant au choix des candidats. Les candidats porteurs de projets pour le CNAJMJ ont ainsi pu être entendus par les 19 membres AJMJ composant le conseil d'administration de l'IFPPC début juillet 2015.

Concernant le collège administrateurs judiciaires, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur d'un soutien à la liste ASPAJ qui comprend de nombreux confrères Administrateurs Judiciaire également membres de l'IFPPC. Cette liste est composée de :

- |                                 |                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1. <b>Christophe THÉVENOT</b>   | 2. <b>Philippe JEANNEROT</b>      |
| 3. <b>Emmanuel DOUHAIRE</b>     | 4. <b>Béatrice DUNOGUE-GAFFIE</b> |
| 5. <b>Jean-Jacques SAVENIER</b> | 6. <b>Patrice BRIGNIER</b>        |
| 7. <b>Éric ÉTIENNE-MARTIN</b>   | 8. <b>Bruno BERTHOLET</b>         |
| 9. <b>Jérôme CABOOTER</b>       | 10. <b>Sophie GAUTIER</b>         |

Pour le collège mandataires judiciaires, la situation a été plus délicate dans la mesure où trois prétendants se sont portés candidats pour constituer des listes pour lesquels ils sollicitaient le soutien de l'IFPPC. Malheureusement, l'entente entre les prétendants n'a pas été possible malgré nos efforts pour parvenir à une liste unique.

Le Conseil d'administration, selon un vote à bulletin secret, a donné son soutien à une liste IFPPC composée des mandataires judiciaires suivants : **Bernard BAUJET, François LEGRAND, Denis HAZANE, Philippe DELAERE, Marie DUBOIS, Sébastien DEPREUX, Cécile JOUIN et Thibaud POINSARD.** Vous trouverez en annexe une présentation de ces candidats au CNAJMJ.

### NOTRE OBJECTIF

- Une équipe dynamique et impliquée présente sur l'ensemble du territoire et qui fait preuve d'une volonté de travailler dans l'intérêt général des professionnels AJMJ
- Une équipe qui entend être force de propositions dans l'intérêt des entreprises et des personnes en difficultés, pour l'amélioration du service rendu, en toute sécurité juridique, gage du maintien de la spécificité de nos professions.

### PROJET DES CANDIDATS IFPPC

Les futurs élus se devront d'être une équipe soudée à la hauteur de la période particulièrement difficile que traverse la profession.

La Loi Macron signe en effet l'entrée du Ministère de l'Economie en plus de La Chancellerie dans la gestion de nos professions, ce qui implique une nouvelle donne dans les relations entre la profession et les pouvoirs publics.

Le présent projet doit permettre au CNAJMJ et à toute la profession de faire face à ces défis pour garantir son avenir. Deux axes seront développés, à savoir le fonctionnement interne et les projets à développer pour le CNAJMJ, véritable hub au service des AJMJ.

## 1. LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU CNAJMJ

### ■ Un fonctionnement collégial

**Pour renforcer la collégialité dans le travail et la représentation des AJMJ, nous nous engageons :**

- À Renforcer la collégialité dans la représentation des AJMJ auprès des interlocuteurs institutionnels,
- À réunir le Bureau du CNAJMJ (y compris par moyens dématérialisés afin de limiter les frais) une fois par semaine afin de préparer les différents rendez-vous et les actions à mener avec délégation à chaque membre du Bureau de missions précises, à charge pour ces derniers de se faire assister par des membres du Conseil mais également par des personnes extérieures au conseil d'administration (conseillers/confrères ; professeurs et autres),
- À Réunir le Conseil d'administration une fois par mois sur ordre du jour du Bureau qui devra rendre compte des travaux réalisés sur la période écoulée et proposer au vote toute décision stratégique et/ou budgétaire.

### ■ Un fonctionnement transparent

**Pour un fonctionnement plus transparent, nous nous engageons :**

- À rendre compte aux confrères des diligences du Bureau mensuellement via le site intranet de la profession,
- À mettre à disposition l'agenda du Président et des membres du Bureau pour l'ensemble des professionnels via le site intranet de la profession,
- À communiquer le bilan annuel du CNAJMJ, consultable par l'ensemble des professionnels sur le site intranet et ce, à compter du 30 avril de chaque année,
- À produire une communication par le Trésorier d'une note sur l'évolution des postes d'un exercice à l'autre,
- À organiser en France les Assises du Conseil National afin de permettre au plus grand nombre de professionnels d'y participer et de limiter les frais.

### ■ Un fonctionnement ouvert vers les professionnels et vers l'extérieur

**Pour un fonctionnement ouvert, nous nous engageons :**

- À désigner un membre du Conseil d'administration du CNAJMJ pour assurer des relations permanentes avec les syndicats professionnels et prévoir des réunions trimestrielles avec ces syndicats avec un ordre du jour,
- À mettre en place une consultation de l'ensemble des professionnels par vote électronique pour les orientations stratégiques,
- À déléguer un membre du Conseil d'administration du CNAJMJ pour assurer les relations avec :
  - les autres professions du droit et du chiffre,
  - les différentes organisations professionnelles,
  - le monde de l'entreprise.

Ce afin d'assurer une communication de qualité avec nos interlocuteurs et de permettre une meilleure appréhension de nos métiers. Il pourra se faire assister par tout confrère de son choix.

- À représenter activement le CNAJMJ au sein des différentes instances internationales de l'insolvabilité avec notamment la recherche d'un statut européen des professionnels de l'insolvabilité.

## 2. LES PROJETS ET ACTIONS POUR LE CNAJMJ

### ■ Défendre nos professions dans le cadre de la réforme issue de la « Loi Macron »

- Poursuivre les travaux consécutifs à la mise en place de la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économique. 10 textes d'application de cette loi sont actuellement en cours d'élaboration (sept décrets et trois ordonnances).

L'IFPPC est particulièrement actif dans l'élaboration de ces textes dont les plus sensibles sont relatifs à la rémunération des AJMJ, aux conditions d'accès à nos professions et à la possibilité pour d'autres professions d'exercer les missions de liquidateur judiciaire sous certaines conditions.

Les travaux de l'IFPPC sur ces décrets sont consultables sur le site [www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr) (notamment sur le tarif, l'accès à la profession et l'exercice par les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires des prérogatives des mandataires judiciaires).

### LA RÉFORME DU TARIF :

L'objectif des pouvoirs publics serait de diminuer la rémunération des AJMJ de 20 %. Il a été exposé aux ministères les points suivants qui seront défendus par les candidats de la liste IFPPC :

- Les conséquences de l'insaisissabilité de la résidence principale entraînera automatiquement une baisse au moins de ce taux de la rémunération pour les mandataires judiciaires
- Une baisse de 20 % de la rémunération nette des professionnels entraînerait de facto un déséquilibre des Etudes d'AJMJ dont certaines pourraient se trouver en situation de précarité et d'autres dans l'obligation de se séparer d'un personnel compétent et ce, au détriment d'un travail de qualité au profit des justiciables.
- Selon des travaux effectués par des Commissaires aux comptes mandatés par l'IFPPC, le coût des professionnels représentait **13 % des fonds répartis** dans les procédures collectives ce qui est extrêmement faible, notamment en comparaison de nos confrères des pays limitrophes.

### 13 % :

- **Malgré des obligations toujours plus prenantes, sans aucune contrepartie financière (ex. obligations TRACFIN),**
- **Permettant de réinjecter 7 milliards d'euros par an dans l'économie,**
- **Pour des diligences de professionnels à haute valeur ajoutée assurant une sécurité juridique et financière,**

Défendons une rémunération plus équilibrée mais une juste rémunération (droit fixe progressif en fonction de la taille de l'entreprise mais en contrepartie rémunération de l'ensemble des diligences des professionnels).

### L'ACCÈS À LA PROFESSION :

La volonté est également de maintenir un niveau d'accès à la profession élevé, non pas pour limiter le nombre de professionnels qui devra assurément augmenter ne serait ce que pour permettre un renouvellement des départs en retraite mais pour assurer des prestations de haute qualité. Pour ce faire, il importe que des AJMJ assurent des enseignements et soient membres des jurys des Masters en administration et liquidation des entreprises. Il doit également être défendu un stage professionnel d'une durée raisonnable (3 ans en intégrant la durée du stage du Master en administration et liquidation des entreprises) avec des modalités de validation de ce stage.

Les équivalences pour les autres professionnels qui voudraient devenir AJMJ ne pourraient également qu'être partielles avec obligation de stage (réduit en fonction des professions et de l'expérience) et de diplôme (Master en administration et liquidation des entreprises).

Prenons un dernier exemple avec le décret relatif au co-mandat obligatoire au-dessus de certains seuils avec la mise en place de listes de professionnels qui seraient aptes à exercer ces fonctions et d'autres inaptes à exercer ces fonctions...

Il sera défendu la nécessité de pouvoir intégrer la liste 'verte' pour toute Etude sans critère de taille et la nécessité qu'un des deux mandataires soit installé dans le ressort de l'entreprise.

***Vous l'avez compris, la préoccupation majeure sera de garantir :***

***Notre indépendance, notre savoir-faire, et donc nos compétences, au service de la justice, tout en nous garantissant une juste rémunération permettant de toujours investir sur le plan humain et matériel et d'améliorer les prestations rendues.***

### ■ La dématérialisation

Après des années d'attente de décrets et d'arrêtés, le portail « Crédo services » a enfin pu entrer en fonction.

**Ce portail est un enjeu majeur pour la profession.** Les mises en service de ce portail au sein des Etudes révèlent la nécessité d'améliorer le fonctionnement de cet outil très rapidement. Nombreux sont les professionnels à faire état des déboires qu'ils connaissent dans les premières utilisations de ce site.

Il est essentiel de mettre en œuvre un outil attractif pour les créanciers, aisé d'utilisation et sécurisé pour les professionnels et ce, tout en veillant à l'équilibre budgétaire qui sera gage de la pérennité du système.

**Pour soutenir le développement et l'adéquation de ce nouveau service aux besoins des professionnels, nous nous engageons :**

- À mettre en place une commission ad'hoc sous l'égide de deux membres élus AJMJ du Conseil d'administration, deux AJMJ volontaires parmi les professionnels hors élus CNAJMJ et les SSII. ▶

Cette commission aura pour objectif d'analyser le système ainsi que les problèmes rencontrés et d'initier des améliorations de l'outil.

Un compte rendu semestriel sera disponible pour suivre les avancées des travaux.

- Participer et être à l'initiative de propositions afin que des échanges dématérialisés se mettent en place avec les différentes juridictions sur le modèle des conventions conclues entre les Juridictions et les avocats.

## ■ Le centre de formation et la formation continue

Les dispositions de l'article R. 814-4 du Code de commerce, prévoit la constitution d'une Commission de formation professionnelle au sein du CNAJMJ pour l'exercice des attributions du Conseil national en termes de formation.

Cette formation a toujours fonctionné et le Président Xavier HUERTAS a donné une nouvelle dynamique en créant un centre de formation à Paris.

**Pour développer le centre de formation et la formation continue, nous proposons :**

- De poursuivre la mise en œuvre de formations sur Paris pour les professionnels et les collaborateurs
- De déléguer aux syndicats, et notamment à l'IFPPC et ses 11 Compagnies Régionales, les formations de proximité en régions.

## ■ La discipline, la déontologie et les contrôles professionnels

### LES CONTRÔLES :

Le traitement des contrôles professionnels ont d'abord une vertu pédagogique, mais permettent également de réagir en cas de détection de difficultés et bien souvent de résoudre les difficultés suffisamment tôt et au, besoin de déclencher des recommandations voir des contrôles occasionnels.

Un arrêté modificatif des rapports de contrôles est attendu mais il ne devrait être que transitoire avant une refonte totale du document de contrôle.

**Pour que cette refonte permette de bénéficier de contrôles pertinents, nous proposons :**

- D'œuvrer pour une adéquation entre les dispositions légales et les pratiques des professionnels ainsi que les risques encourus.

### **La Commission Nationale d'Inscription et de Discipline (CNID) :**

La CNID émet une centaine d'avis quant aux demandes formulées par les professionnels et les stagiaires ou aux demandes en matière de discipline perd de son pouvoir avec la loi Macron.

### **Le projet d'Ordre professionnel :**

Il convient de poursuivre les travaux du CNAJMJ afin de bénéficier d'un Ordre professionnel pour, comme les autres professions réglementées, être maître de la discipline et bénéficier du pouvoir de sanction à l'égard des confrères qui enfreignent les règles légales et déontologiques.

## ■ Des relations privilégiées avec la Caisse des dépôts et l'UNEDIC AGS

L'aide financière de la Caisse des dépôts permet d'assurer au CNAJMJ les actions dans notamment les domaines des contrôles professionnels, de la formation continue, de la gestion de l'observatoire économique (observatoire qui devra continuer à être développé), de la dématérialisation, de la sécurisation des fonds de tiers et des actions visant à la modernisation des relations bancaires.

L'UNEDIC AGS est un véritable partenaire des AJMJ avec des relations toujours constructives. La mise en place d'un label AGS se développe au sein des Etudes.

Il s'agit d'un engagement fort souhaité tant par l'AGS que par le CNAJMJ pour poursuivre des relations de confiance en s'inscrivant dans une démarche de qualité de service permettant de réduire les délais de traitement des dossiers, et d'assurer une meilleure fluidité des échanges et ce, dans l'intérêt des entreprises dont nous avons la charge et de leurs salariés.

**Les élus IFPPC au CNAJMJ œuvreront pour que ces relations de confiance perdurent.**

## ■ Développement d'une plateforme d'annonces

**Pour développer notre efficacité, le service rendu et la visibilité de nos démarches, nous proposons :**

- De créer une plateforme d'annonces pour le reclassement des salariés licenciés par les AJMJ dans le cadre des procédures collectives en partenariat avec le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation et du dialogue social et en collaboration avec les SSII.
- De créer une plateforme d'annonces dédiées aux professionnels (offres et demandes d'emplois, de stage, d'association ou de reprise d'Études).

Nous nous engageons à ce que ces projets soient maîtrisés budgétairement afin de ne pas pénaliser les professionnels.

## ■ Être force de propositions

**Afin de ne plus subir les réformes, mais en être acteur et force de propositions des réformes à mener à l'avenir, nous proposons :**

- De constituer un groupe de travail sous l'égide d'un membre du CNAJMJ (composition : AJMJ, professeurs de droit, magistrats et juges-consulaires) pour une durée de 4 ans renouvelable

Ce groupe de travail aura pour vocation d'être force de propositions pour faire évoluer le droit des entreprises en difficultés et ce, en bénéficiant des incohérences et difficultés soulevés par les confrères.

**Une équipe forte, soudée, ambitieuse et réactive compte sur votre soutien pour développer ces projets. ■**

## 1. Bernard BAUJET

Mandataire Judiciaire à Bordeaux  
Inscrit sur la liste régionale en 1994



### CURSUS :

- Maîtrise en Droit des Affaires, Université de Bordeaux
- DESS Droit des Affaires, Université de Bordeaux
- Expertise Comptable et Analyse Financière CNAM Bordeaux
- Diplômé Mandataire Judiciaire en 1994

### PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Mandataire Judiciaire à Bordeaux, associé de la SCP SILVESTRI BAUJET, depuis 1994.
- Établissement secondaire à Angoulême depuis 1998.
- Chargé de cours en Procédures collectives à l'Université de Pau.
- Chargé de cours en Procédures collectives à Sup de Co Bordeaux et à L'École de Commerce Européenne de Bordeaux.

- Chargé de formation à l'ENM Bordeaux.
- Chargé de formation, chaque année, des nouveaux Juges Consulaires élus MEDEF au Tribunal de Commerce de Bordeaux.
- Membre fondateur de l'AMJ en 1997.
- Membre élu au Conseil National des AJMJ pendant 12 ans, dont 8 ans au Bureau du Conseil National.

### Pourquoi je suis candidat ?

*La passion pour nos métiers m'a amené à m'investir de façon permanente, tant professionnellement que syndicalement, à moderniser sans cesse nos professions, et le cadre législatif et réglementaire des procédures collectives.*

*A l'aune de réformes très importantes, fort de mon expérience politique au sein du Conseil National, et avec notre environnement institutionnel, je souhaite à nouveau m'engager pour 4 ans, et donner tout mon temps à La Défense de nos intérêts collectifs.*

## 2. François LEGRAND

Mandataire judiciaire à Pau, Tarbes et Dax  
Inscrit sur la liste nationale en 2004



### CURSUS :

- Maîtrise Droit des Affaires, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- DESS de droit des affaires et fiscalités, Université de Bordeaux
- Examen d'accès au Centre de Formation à la Profession d'Avocats

- Diplômé mandataire judiciaire en 2001

### PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Mandataire judiciaire stagiaire à SAINT-MALO
- Installation avec un siège social à PAU en 2004
- Chargé d'enseignement auprès de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Rédacteur de la chronique « Déclaration et vérifications des créances » à la Revue des Procédures Collectives depuis 2002

- Rédacteur d'articles et commentaires dans différentes revues professionnelles
- Secrétaire de la 1<sup>re</sup> Compagnie de l'IFPPC
- Secrétaire de l'IFPPC puis vice-Président de l'IFPPC et Président de l'IFPPC (03/2014 – 03/2016)

### Pourquoi je suis candidat ?

*La défense de l'intérêt collectif des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, sans conservatisme, et avec un objectif d'améliorer le service rendu aux entreprises en difficulté m'anime depuis de nombreuses années.*

*Mon expérience en qualité de Président de l'IFPPC m'a permis d'appréhender les échanges avec nos interlocuteurs institutionnels et m'a démontré que l'engagement des professionnels permettait de jouer un rôle actif dans les évolutions législatives et réglementaires.*

## 3. Denis HAZANE

*Mandataire judiciaire Associé à Meaux, Melun et Compiègne  
Inscrit sur la liste nationale en 2008*



### **CURSUS :**

- Maîtrise Droit des Affaires et fiscalité d'entreprise, Université de Paris II ASSAS
- Maîtrise Droit des Affaires option carrières judiciaires, Université de Paris II ASSAS
- Diplômé mandataire judiciaire en 2005

*Mon expérience en qualité de Président de la 3<sup>e</sup> compagnie de l'IFPPC et ma désignation sur plusieurs tribunaux de tailles et sensibilités différentes m'a permis d'appréhender tant les différents aspects de l'exercice de notre profession de Mandataire de Justice, que la nécessité des échanges avec nos interlocuteurs institutionnels permettant de jouer un rôle actif dans les évolutions législatives et réglementaires et une meilleure appréhension de la difficulté de missions quotidiennes.*

### **PARCOURS PROFESSIONNEL :**

- Mandataire judiciaire stagiaire à SENLIS
- Installation avec un siège social à MEAUX en 2008
- Président 3<sup>e</sup> Compagnie de l'IFPPC

### **Pourquoi je suis candidat ?**

*Afin de défendre l'intérêt collectif des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, être force de proposition et d'évolution de nos professions, dans la transparence et aux services des entreprises en difficulté*

## 4. Philippe DELAERE

*Mandataire judiciaire à Nantes et Saint-Nazaire  
Inscrit sur la liste nationale en 1989*



### **CURSUS :**

- Maîtrise de Droit des affaires
- Diplôme de Mandataire judiciaire
- Chargé de T. D. UFR Droit NANTES
- Chargé de cours UFR Sciences Economiques NANTES

- Membre permanent de la Commission paritaire depuis 2004
- Associé aux commissions tarifs et réformes 2005 - 2006
- Négociateur et signataire de la Convention Collective AJMJ en 2007
- Élu à la CNID
- Élu au Conseil National 2005-2011
- Actuellement membre de la Caisse de Garantie
- Président de l'A.M.J.

### **PARCOURS PROFESSIONNEL :**

- Stage 1986-1988
- Adhérent à l'IFPPC en 1988
- Co-fondateur de la formation universitaire de préparation à l'examen.
- Président des stagiaires 1988-1989
- Installation à Nantes 1989
- Co-fondateur du Syndicat A.M.J. en 1998.
- Installation à Saint-Nazaire 2001

### **Pourquoi je suis candidat ?**

*Pour continuer à œuvrer, sans autre ambition, pour le bien de la profession, en apportant à la future équipe, ma modeste expérience.*

## 5. Marie DUBOIS

Mandataire judiciaire à LYON  
Inscrite sur la liste nationale en 2013



### CURSUS :

- Maîtrise Droit Notarial, Université de LYON 3
- DESS de Droit Immobilier, Université de LYON 3
- Diplômée mandataire judiciaire en 2012

### Pourquoi je suis candidate ?

*Convaincue que le mandat de justice à la française est notre force à tous, déterminée à être actrice dans cette guerre qui l'ébranle et persuadée que nous devons rester maître de notre avenir en érigeant en modèle l'alliance de l'ancienne, et de la nouvelle génération d'AJMJ.*

*Tel est le socle de mon engagement et de mon investissement envers ma profession.*

### PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Collaboratrice à partir d'octobre 2005
- Inscrite au stage de Mandataire Judiciaire en 2007
- Diplômée Mandataire Judiciaire à LYON en décembre 2012
- Chargée d'enseignement auprès de l'Université de LYON II
- Association avec son Maître de Stage Patrick Paul DUBOIS en juillet 2013
- Membre du Conseil d'administration de l'IFPPC (mars 2014- mars 2016)

## 6. Sébastien DEPREUX

Mandataire judiciaire à ROUBAIX et ARRAS  
Inscrit sur la liste nationale en 2005



### CURSUS :

- Maîtrise Droit Université de Valenciennes
- DESS CAAE à l'IAE
- Diplômé mandataire judiciaire en 2004

### Pourquoi je suis candidat ?

*Après m'être investi au sein de l'IFPPC, je souhaite intégrer une équipe de travail au sein du Conseil National.*

*L'avenir reste incertain !*

*Dès lors, la reconnaissance de notre travail en tant que professionnel et la communication vis-à-vis des tiers doivent être un impératif.*

*Mon engagement dans ces tâches ne subira aucun doute.*

### PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Collaborateur de Maître Gérard DUQUESNOY en janvier 1997
- Diplômé Mandataire Judiciaire en 2004
- Chargé d'enseignement à l'Université de LILLE II
- Membre du Conseil d'administration de l'IFPPC (mars 2014- mars 2016)
- Membre du bureau régional 9<sup>e</sup> compagnie

## 7. Cécile JOUIN

Mandataire judiciaire à NANTES  
Inscrite sur la liste nationale en 2009



### CURSUS :

- Maîtrise Droit des Affaires, Université de NANTES
- DESS Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises « CAAE » à l'IAE de NANTES
- Diplômée mandataire judiciaire en 2005

### Pourquoi je suis candidate ?

*Je considère que l'engagement bénévole de chacun d'entre nous est indispensable pour la défense du mandat de justice à la française.*

*Mon expérience au sein de la 4<sup>e</sup> compagnie et au Conseil d'Administration de l'IFPPC m'ont donné envie d'aller plus loin ; il est temps pour moi de servir ma profession.*

### PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Collaboratrice principale à partir de juin 1992
- Inscrite au stage de Mandataire Judiciaire en 2001
- Diplômée Mandataire Judiciaire à NANTES en novembre 2005
- Association avec son Maître de Stage Jean-Luc MAURAS en avril 2009
- En charge de la formation des salariés AJMJ de la 4<sup>e</sup> compagnie de l'IFPPC depuis 2011
- Présidente de la 4<sup>e</sup> Compagnie de l'IFPPC depuis mai 2014

## 8. Thibaud POINSARD

Mandataire judiciaire à DIJON  
Inscrit sur la liste nationale en 2014



### CURSUS :

- Maîtrise de Droit des Affaires et fiscalité, Université Panthéon-Assas Paris II
- DEA de droit international privé et du commerce international, Université Panthéon-Assas Paris II
- DU de droit des entreprises en difficulté, Université Panthéon-Sorbonne Paris I

- Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, École de Formation du Barreau de Paris
- Diplômé mandataire judiciaire en 2014

### PARCOURS PROFESSIONNEL :

- Avocat en droit des affaires de 2005 à 2010
- Mandataire judiciaire stagiaire à DIJON de 2010 à 2014

- Association au sein de la SELARL MP ASSOCIÉS à DIJON en 2014
- Membre de la 8<sup>e</sup> Compagnie de l'IFPPC

### Pourquoi je suis candidat ?

*Pour défendre et promouvoir le mandat de justice et être au service de la Profession et des professionnels, enrichi de mon expérience professionnelle passée.*